



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Evolution de l'Opération de Renouvellement Urbain des quartiers de Basseau et Grande Garenne en vue de la clôture de la convention de rénovation urbaine

DE20150330_5	Conseil municipal du 30 mars 2015
Rapporteur : Pascal MONIER	Télétransmise à la Préfecture le Affichée le 1 avril 2015
	01 AVR. 2015

L'an deux mille quinze le trente mars à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 12 mars 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme SERRALHEIRO, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. CHUPIN, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme PEREZ, Mme COUTANT, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. YOU à Mme DE MAILLARD
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- M. LE MAUFF à Mme ARLOT
- M. BOUAZZA à M. PAIN
- Mme RICCI à Mme COUTANT
- M. LAVAUD à Mme PEREZ

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Bernadette FAVE

Evolution de l'Opération de Renouvellement Urbain des quartiers de Basseau et Grande Garenne en vue de la clôture de la convention de rénovation urbaine

Développement urbain
id : 866

Conseil municipal
30 mars 2015

5

Rapporteur : Pascal MONIER

Le Programme National de Renouvellement Urbain s'achève au premier semestre 2015. L'Etat sollicite les porteurs de projets pour procéder aux dernières modifications des opérations de renouvellement urbain en vue de clôturer les conventions contractuelles signées avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Dans ce cadre, la Ville d'Angoulême souhaite renforcer la qualité du projet urbain en intégrant notamment des besoins essentiels exprimés par les habitants et les acteurs locaux, et s'engage ainsi à :

- conserver deux équipements socio-culturels et sportifs non mutualisés propres aux quartiers de Basseau et de Grande Garenne. La salle des fêtes et le gymnase situés rue Antoine de Conflans seront ainsi réhabilités afin de permettre au CSCS de Basseau de renforcer son offre d'activités dans le quartier
- démolir le logement de fonction désaffecté de l'école Uderzo, dans l'objectif d'améliorer l'image de ce secteur
- permettre une réhabilitation plus qualitative de l'épicerie sociale située rue Charles de Foucault, en intégrant notamment la mise en peinture de toutes les façades et le remplacement de toutes les menuiseries
- permettre la déconstruction du CSCS MJC et crèche de la Grande Garenne, en intégrant des surcoûts importants de travaux de désamiantage
- poursuivre les animations dans ces deux quartiers, en lien avec l'avancement du projet urbain, jusqu'à l'achèvement des opérations estimé à 2017.

La prise en compte de ces opérations représente une dépense supplémentaire totale estimée à environ 932 000 euros hors taxes intégrant le surcoût du désamiantage du CSCS MJC et crèche de la Grande Garenne.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le Maire, ou son représentant, à engager dès à présent des négociations avec ses partenaires, notamment l'ANRU, pour étudier les possibles redéploiement de crédits disponibles.

Ont déclaré ne pas participer au vote :

2 Conseillers 2 Mme RICCI, Mme COUTANT
Conseillers

Après en avoir délibéré, le Conseil, à la majorité, adopte la proposition du rapporteur.

6 abstention(s) : M. BOUAZZA M. PAIN M. BOUCHAUD M. LAVAUD Mme PEREZ M. SARDIN

Fait et délibéré au Conseil Municipal ledit jour
30 mars 2015

Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



